

EPREUVE ANTICIPEE DE FRANÇAIS

SÉRIE L

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 3

L'usage des calculatrices est interdit

OBJET D'ETUDE : convaincre, persuader, délibérer

Le sujet comprend :

Texte A : Clément MAROT, *Epître au Roy*, 1527.  
Texte B : VOLTAIRE, *Traité sur la tolérance*, 1763.  
Texte C : Albert CAMUS, *L'Etranger*, 1942.

Le candidat s'assurera qu'il est en possession du sujet correspondant à sa série

Texte A : Clément Marot, *Epître au Roy*, 1527.

Encore une fois emprisonné pour avoir tenté de délivrer un prisonnier, Marot, poète de la cour, s'adresse au roi François 1<sup>er</sup>, son protecteur, afin d'obtenir sa libération.

Au roi, « pour le délivrer de prison »

Roi des Français, plein de toutes bontés,  
Quinze jours a<sup>1</sup>, je les ai bien comptés,  
Et dès demain seront justement seize,  
Que je fus fait confrère au diocèse  
5 De Saint-Marry, en l'église de Saint-Pris<sup>2</sup>.  
Si<sup>3</sup> vous dirai comment je fus surpris,  
Et me déplaît qu'il faut que je le die<sup>4</sup>.  
Trois grands pendants<sup>5</sup> vinrent à l'étourdie<sup>6</sup>  
En ce palais me dire en désarroi<sup>7</sup> :  
10 « Nous vous faisons prisonnier, par le Roi. »  
Incontinent<sup>8</sup>, qui fut bien étonné ?  
Ce fut Marot, plus que s'il eût tonné.  
Puis m'ont montré un parchemin écrit,  
Où n'y avait seul mot de Jésus-Christ :  
15 Il ne parlait tout que de plaiderie,  
De conseillers et d'emprisonnerie.  
« Vous souvient-il, ce me dirent-ils lors,  
Que vous étiez l'autre jour là-dehors,  
Qu'on recourut<sup>9</sup> un certain prisonnier  
20 Entre nos mains ? » Et moi de le nier !  
Car, soyez sûr, si j'eusse dit oui,  
Que le plus sourd d'entre eux m'eût bien ouï,  
Et d'autre part, j'eusse publiquement  
Été menteur : car, pourquoi et comment  
25 Eussé-je pu un autre recourir,  
Quand je n'ai su moi-même secourir ?  
Pour faire court, je ne sus tant prêcher  
Que ces gaillards me voulsissent<sup>10</sup> lâcher.  
Sur mes deux bras ils ont la main posée,  
30 Et m'ont mené ainsi qu'une épousée,  
Non pas ainsi, mais plus raide un petit<sup>11</sup>.  
Et toutefois j'ai plus grand appétit  
De pardonner à leur folle fureur

<sup>1</sup> a : il y a.

<sup>2</sup> vers 4 et 5 : « que je fus fait confrère au diocèse de Saint-Mary, en l'église de Saint-Pris » : Marot file une métaphore où l'église de Saint-Pris signifie la prison.

<sup>3</sup> si : donc.

<sup>4</sup> die : dise.

<sup>5</sup> pendants : désigne les sergents.

<sup>6</sup> à l'étourdie : sans réfléchir.

<sup>7</sup> désarroi : confusion.

<sup>8</sup> incontinent : immédiatement.

<sup>9</sup> Qu'on recourut : « lorsqu'on tenta de délivrer ».

<sup>10</sup> vers 27 et 28 : « En résumé, je n'ai pas su par mes paroles obtenir que ces gaillards veuillent me lâcher ».

<sup>11</sup> plus raide un petit : un peu plus rudement.

Qu'à celle-là de mon beau procureur<sup>12</sup> :  
35 Que male mort les deux jambes lui casse !  
Il a bien pris de moi une bécasse,  
Une perdrix, et un levraut aussi,  
Et toutefois je suis encore ici !  
Encor je crois, si j'en envoyais plus,  
40 Qu'il le prendrait. [...]  
Si vous supplie, Sire, mander<sup>13</sup> par lettre,  
Qu'en liberté ces gens me veuillent mettre ;  
Très humblement requérant votre grâce  
De pardonner à ma trop grande audace  
45 D'avoir empris<sup>14</sup> ce sot écrit vous faire ;  
Et m'excusez, si pour le mien affaire  
Je ne suis point vers vous allé parler :  
Je n'ai pas eu le loisir d'y aller.

<sup>12</sup> procureur : *il s'agit ici de son avocat.*

<sup>13</sup> «Aussi je vous supplie, Sire, de demander.»

<sup>14</sup> empris : *entrepris.*

Texte B : Voltaire, *Traité sur la tolérance*, 1763, ch. I

Le 12 octobre 1761, on découvre Marc-Antoine Calas pendu dans le magasin de son père, Jean Calas, un négociant protestant. Ce dernier est accusé d'avoir tué son fils pour l'empêcher de se convertir au catholicisme, seule religion autorisée alors. Jean Calas est condamné à mort et roué. Voltaire entreprend de réhabiliter sa mémoire.

Il paraissait impossible que Jean Calas, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis longtemps les jambes enflées et faibles, eût seul étranglé et pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire ; il fallait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils Pierre Calas, par Lavaisse<sup>1</sup> et par la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale aventure. Mais cette supposition était encore aussi absurde que l'autre : car comment une servante zélée catholique aurait-elle pu souffrir que des huguenots assassinaient un jeune homme élevé par elle pour le punir d'aimer la religion de cette servante ? Comment Lavaisse serait-il venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami dont il ignorait la conversion prétendue ? Comment une mère tendre aurait-elle mis les mains sur son fils ? Comment tous ensemble auraient-ils pu étrangler un jeune homme aussi robuste qu'eux tous, sans un combat long et violent, sans des cris affreux qui auraient appelé tout le voisinage, sans des coups réitérés, sans des meurtrissures, sans des habits déchirés ?

Il était évident que, si le parricide avait pu être commis, tous les accusés étaient également coupables, parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment ; il était évident qu'ils ne l'étaient pas ; il était évident que le père seul ne pouvait l'être ; et cependant l'arrêt condamna ce père seul à expirer sur la roue.

Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les juges qui étaient décidés pour le supplice de Jean Calas persuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait résister aux tourments, et qu'il avouerait sous les coups des bourreaux son crime et celui de ses complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant sur la roue, prit Dieu à témoin de son innocence, et le conjura de pardonner à ses juges.

Ils furent obligés de rendre un second arrêt contradictoire avec le premier, d'élargir<sup>2</sup> la mère, son fils Pierre, le jeune Lavaisse, et la servante ; mais un des conseillers leur ayant fait sentir que cet arrêt démentait l'autre, qu'ils se condamnaient eux-mêmes, que tous les accusés ayant toujours été ensemble dans le temps qu'on supposait le parricide, l'élargissement de tous les survivants prouvait invinciblement l'innocence du père de famille exécuté, ils prirent alors le parti de bannir Pierre Calas son fils. Ce bannissement semblait aussi inconséquent, aussi absurde que tout le reste : car Pierre Calas était coupable ou innocent du parricide ; s'il était coupable, il fallait le rouer comme son père ; s'il était innocent, il ne fallait pas le bannir. Mais les juges, effrayés du supplice du père et de la piété attendrissante avec laquelle il était mort, imaginèrent de sauver leur honneur en laissant croire qu'ils faisaient grâce au fils, comme si ce n'eût pas été une prévarication<sup>3</sup> nouvelle de faire grâce ; et ils crurent que le bannissement de ce jeune homme pauvre et sans appui, étant sans conséquence, n'était pas une grande injustice, après celle qu'ils avaient eu le malheur de commettre.

<sup>1</sup> Lavaisse : ami du fils.

<sup>2</sup> élargir : libérer, relaxer ; élargissement = mise en liberté.

<sup>3</sup> prévarication : acte de mauvaise foi, manquement aux devoirs d'une charge.

Texte C : Albert Camus, *L'Étranger*, 2<sup>ème</sup> partie, ch. IV, 1942.

*Sur une plage écrasée de soleil, Meursault a tué un homme ; acte nullement prémédité, conséquence d'une succession de hasards. Le personnage de ce roman va se trouver pris dans l'engrenage judiciaire.*

Et j'ai essayé d'écouter encore parce que le procureur<sup>1</sup> s'est mis à parler de mon âme.

Il disait qu'il s'était penché sur elle et qu'il n'avait rien trouvé, messieurs les jurés<sup>2</sup>. Il disait qu'à la vérité, je n'en avais point, d'âme, et que rien d'humain, et pas un des principes moraux qui gardent le cœur des hommes ne m'était accessible. « Sans doute, ajoutait-il, nous ne saurions le lui reprocher. Ce qu'il ne saurait acquérir, nous ne pouvons nous plaindre qu'il en manque. Mais quand il s'agit de cette cour, la vertu toute négative de la tolérance doit se muer en celle, moins facile, mais plus élevée, de la justice. Surtout lorsque le vide du cœur tel qu'on le découvre chez cet homme devient un gouffre où la société peut succomber. » (C'est alors qu'il a parlé de mon attitude envers maman<sup>3</sup>) Il a répété ce qu'il avait dit pendant les débats. Mais il a été (beaucoup plus long) que lorsqu'il parlait de mon crime, (si long même que, finalement, je n'ai plus senti que la chaleur de cette matinée). Jusqu'au moment, du moins, où l'avocat général<sup>4</sup> s'est arrêté et, après un moment de silence, a repris d'une voix très basse et très pénétrée : « Cette même cour, messieurs, va juger demain le plus abominable des forfaits : le meurtre d'un père. » Selon lui, l'imagination reculait devant cet atroce attentat. Il osait espérer que la justice des hommes punirait sans faiblesse. Mais il ne craignait pas de le dire, l'horreur que lui inspirait ce crime le cédait presque à celle qu'il ressentait devant mon insensibilité. Toujours selon lui, un homme qui tuait moralement sa mère se retranchait de la société des hommes au même titre que celui qui portait une main meurtrière sur l'auteur de ses jours. Dans tous les cas, le premier préparait les actes du second, il les annonçait en quelque sorte et il les légitimait. « J'en suis persuadé, messieurs, a-t-il ajouté en élevant la voix, vous ne trouverez pas ma pensée trop audacieuse, si je dis que l'homme qui est assis sur ce banc est coupable aussi du meurtre que cette cour devra juger demain. Il doit être puni en conséquence. »

<sup>1</sup> procureur : représentant du Ministère public, chargé de l'accusation.

<sup>2</sup> jurés : citoyens faisant partie du jury.

<sup>3</sup> Meursault a beaucoup choqué parce qu'il a fumé et bu du café au lait pendant la veillée funèbre de sa mère, et parce qu'il a commencé une liaison amoureuse le lendemain.

<sup>4</sup> avocat général : synonyme de procureur.

## **I – QUESTION (4 points)**

Comment s'exprime la présence du narrateur dans chaque texte et quel rôle joue-t-elle dans la satire de la justice ?

## **II – ECRITURE (16 points)**

**Vous traiterez un de ces sujets au choix :**

### **1. Commentaire**

Vous commenterez l'extrait de *L'Étranger*, d'Albert Camus ( texte C ).

### **2. Dissertation**

Les œuvres de fiction vous paraissent-elles le meilleur moyen pour convaincre le lecteur ? Vous répondrez en vous référant aux textes du corpus, aux œuvres étudiées en classe ou à vos lectures personnelles.

### **3. Invention**

Rédigez en prose la lettre du Roi, ami de Marot, en réponse à la requête de son poète, qui considère avoir été injustement emprisonné. Vous écrirez en français moderne et soutenu un texte argumenté.